

Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
Commission Emploi – Economie
Réunion du 4 juillet 2018
Synthèse des échanges

Participants

M. Hervé BARON	Pôle Emploi
M. Pascal BESUELLE	FSU
M. Marc DIEU	DIRECCTE
Mme Patricia DOCAIGNE	CGT
M. Dominique JAQUOT	FO
Mme Julie JAHIER	Région Normandie
M. Phillippe LAGRANGE	Dirreccte
Mme Elodie LEBRETON	Rectorat
M. Lionel LEROGERON	CGT
Mme Hélène RAMMANT	Carif-Oref de Normandie
Mme Solenn RAVALEC	ARML
Mme Pascale ROUVILLE	Medef
M. Gaetan RUDANT	DIRECCTE

Excusés

Eudes de MOREL	SGAR
Frédérique GALLOIS	Région Normandie
Ludovic LEPELTIER	Medef
Marie-Odile DOFFENIES	UDES
Gilles RICCI	CGT

La présidence est assurée par M. RUDANT

Ordre du jour

- Présentation des travaux des GT IAE et PRITH
- Adoption du compte rendu de la réunion précédente
- Plan d'investissement dans les compétences : apports de la commission 4
- Echanges sur l'actualisation de la feuille de route

Initialement mis à l'ordre du jour, la présentation du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (PRLI) est reportée en raison de l'indisponibilité de M. de Morel. Ce report est accueilli avec regret par la commission.

Contexte

Introduction par M. Rudant qui évoque l'actualité très dense ces derniers jours sur les sujets qui intéressent la commission avec des publications toutes récentes autour du PIC : un certain nombre de documents de cadrage structurants ont été transmis dernièrement au niveau national d'où l'impossibilité de transmettre l'information en amont de cette commission.

Présentation des travaux des GT IAE et PRITH

Présentation par M. Lagrange

Pour rappel : les comptes rendus de ces deux GT ont été communiqués aux membres de la commission, et ces documents sont également disponibles sur le site du Crefop.

Le groupe de travail IAE

La réunion s'est tenue le 13 juin dernier.

Un des objectifs de cette réunion était d'échanger sur le projet de stratégie régionale pour l'insertion dans l'activité économique (IAAE).

Il est fait le constat d'un nombre de participants relativement faible.

En amont les conseils départementaux avaient été vus le 7 juin et avaient apporté leur contribution.

Autres points abordés :

- la formation des salariés en IAE avec la présentation de l'accord cadre qui va être décliné régionalement. Un comité de pilotage régional de cet accord cadre va se réunir prochainement pour voir comment on le déploie en région.
- les résultats de l'enquête de la cour des comptes sur l'IAE
- l'accompagnement et le pilotage financier et RH des structures de SIAE (structures de l'insertion par l'activité économique) : Comment peuvent-elles développer leur activité ? comment peuvent elles s'adosser à des partenariats avec le privé ? et du coup comment peuvent-elles mieux accompagner les salariés vers un emploi durable ?
- la gouvernance et la taille critique des SIAE
- la mesure qualitative de l'insertion, taux de sortie dynamiques sécurisation des parcours : avec un objectif de 60% de taux de sortie dans l'année en sorties dynamiques
- le maillage territorial : existence de zones sans structure de l'IAE
- les besoins non couverts en matière d'activités

Ce travail de consolidation et de construction de la stratégie régionale est en cours.

Pas de remarque particulière de la part de la commission sur ce sujet de l'IAE.

M. Lagrange souligne la nécessité d'une implication plus forte des acteurs sur ce groupe de travail.

M. Rudant demande confirmation de l'intérêt de l'existence de ce GT : accord de la commission pour maintenir ce GT.

M. Dieu souligne l'importance de l'investissement de l'Etat sur l'IAE qui représente 47 millions d'euros au niveau de la Normandie.

Le financement de l'Etat en matière d'IAE consistait en une enveloppe initiale de 45 millions € et elle a été montée à 47 millions € (fongibilité permise par le fonds d'inclusion dans l'emploi). On réfléchit actuellement à une nouvelle augmentation de cette fongibilité, notamment pour satisfaire des besoins IAE qui n'auraient pas été couverts.

Message important à partager au sein de la commission économie emploi : la commission est d'accord sur l'enjeu que représente l'IAE en termes d'outil d'inclusion d'un certain nombre de publics et à partir de là :

- on est en train d'établir un document qui cadre la stratégie que l'on veut avoir en matière d'IAE. Il est important de partager cette stratégie avec les partenaires sociaux dans le cadre de ce GT. Cette stratégie est destinée à donner des guides : faire en sorte que les sommes engagées soient guidées par des lignes directrices partagées.
- dans le cadre de la mise en place du fonds d'inclusion dans l'emploi : il s'agit d'une mécanique qui permet à partir de cette année, au niveau des Direccte, de faire en sorte qu'on puisse allouer une partie des financements destinés aux PEC (Parcours Emplois Compétences) à d'autres formes de soutien notamment l'IAE et un petit fond de soutien aux initiatives territoriales. Dans ce cadre, compte

tenue de la mobilisation des PEC qui est relativement lente pour l'instant, on estime qu'il y a des financements qu'on pourrait augmenter pour l'IAE. Les contacts que la Direccte a à travers ses UD avec les acteurs de l'IAE montrent qu'il y a des projets. Puisque la circulaire du 11 janvier le permet, l'idée est d'augmenter la bascule de certains financements des PEC vers l'IAE où il y a de beaux projets à soutenir.

La commission acte que ces financements doivent bien être tournés de manière centrale vers l'accompagnement de parcours de personnes dans leur dynamique d'insertion dans l'emploi et il faut être vigilant à tout risque de détournement de la finalité de ces financements.

Sur la question de la rotation des salariés, M. Baron souligne que Pôle emploi a une vigilance particulière par rapport à cette insertion (compte tenu que c'est Pôle emploi qui délivre les agréments). M. Rudant évoque l'attention particulière qui pourra être portée à certaines structures normandes mais constate que globalement les choses se passent bien. On a un taux de sortie en emploi supérieur au niveau national en Normandie.

En synthèse :

- Le GT doit continuer ses travaux
- Dans le cadre de l'établissement de la stratégie il faut reprendre l'enjeu d'inclusion
- La commission est informée de la démarche de la Direccte consistant à avoir un peu de transfert dans le cadre du FIE pour soutenir davantage l'IAE

Le groupe de travail PRITH

M. Lagrange relaie le message de Mme Boucher qui souhaite que ce GT puisse avoir une dynamique un peu plus forte.

M. Rudant souligne que sur le sujet des TH il y a énormément de travaux qui sont conduits dans le cadre du PRITH. Néanmoins, la valeur ajoutée du Crefop et de ce GT est de permettre d'inclure les partenaires sociaux dans la réflexion. Tous les acteurs du champ (Agefiph, MDPH, etc.) sont partenaires du PRITH et mobilisés dans ce cadre-là. Mais on a besoin de la mobilisation des partenaires sociaux pour avoir un regard enrichi et ne pas dépendre seulement des acteurs professionnels du secteur.

Point sur le PRITH :

Un plan régional est en cours de signature (23 signataires).

Un comité de lancement a eu lieu le 30 mai 2018 et a permis de constater que l'ensemble des acteurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi des TH était très fortement mobilisé.

Un évènement médiatique est prévu début octobre pour le lancement du plan et également des déclinaisons qui peuvent avoir lieu au niveau départemental.

On demande à ce que les partenaires sociaux soient beaucoup plus présents car l'insertion et le maintien dans l'emploi des TH est une priorité nationale.

De nombreuses pistes ont été évoquées lors du GT PRITH et des orientations ont été fixées par le PRITH sur les diversifications des trajectoires professionnelles et de sécurisation des parcours.

M. Lerogeron revient sur le côté flou de la loi qui est encore en cours de discussion.

M. Lagrange précise qu'il y a de nombreuses choses déconnectées du projet de loi et sur lesquelles on peut travailler et sur lesquelles on a besoin des partenaires sociaux. Des actions peuvent déjà être déclinées indépendamment de ce qui va sortir du projet de loi. (voir compte rendu du GT PRITH)

Point sur la loi :

La loi est prévue d'être votée fin juillet-début août avec une publication début septembre sous réserve de saisine du conseil constitutionnel et après il y a tous les textes réglementaires qui sortiront... il y a aussi des dispositions transitoires...

Tant que la loi n'est pas votée on est encore sur des supputations...

Mais dans le cadre du PRITH il y a quand même beaucoup d'axes qui ne seront pas affectés par la loi.

Information de Pôle emploi (M. Baron)

Depuis le mois d'avril Pôle emploi travaille nationalement à la mise en place d'une offre de services renforcée auprès des TH. Il y a treize sites pilotes en France dont deux en Normandie : les agences du Havre et de Rouen.

Le rapport IGAS il y a un an pointait des problèmes de complémentarité d'offre de services entre les Cap emploi, SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) et Pôle emploi et mettait en lumière que 75% des demandeurs d'emploi TH étaient dans les fichiers de Pôle emploi.

Il y a une démarche, un engagement fort autour de sites pilotes pour renforcer l'offre de services de Pôle emploi auprès des TH en complémentarité avec l'ensemble des acteurs du handicap. On est dans une logique de développer l'inclusion et des portes feuilles de demandeurs d'emploi à dominante TH ont été mis en place.

5 axes majeurs sur ces sites pilotes :

- renforcer le socle de compétences des conseillers Pôle emploi
- travailler à la complémentarité des différents acteurs
- accompagnement pour renforcer la place des TH dans le dispositif de formation
- une démarche auprès des entreprises : information au niveau des aides et également promotion de profils de TH demandeurs d'emploi.

Pôle emploi travaille aussi avec le monde des start up (appui numérique pour développer des choses sur la digitalisation de services pour les TH)

Cette démarche doit se généraliser d'ici un an sur la France entière.

Il est souligné par M. Rudant et Mme Jahier l'importance de faciliter l'accès aux dispositifs existant pour la formation comme pour l'emploi et non pas de créer des espaces réservés à ces publics.

Validation du compte rendu de la réunion de la commission du 26 avril

Compte tenu du délai de transmission du compte rendu de la dernière réunion, M. Rudant propose aux participants de leur laisser une semaine pour faire parvenir des éventuels commentaires avant de le considérer comme validé.

Point sur le PIC

Présentation par M. Rudant

Rappel

Dans le cadre du grand plan d'investissement de 57 milliard un volet stratégique est porté pour l'exercice de la mandature qui consiste à avoir un PIC (plan d'investissement dans les compétences). Le PIC vise à apporter une forme de réponse à certains enjeux qui sont partagés par tous : il s'agit d'un sujet stratégique en terme d'inclusion des personnes qui sont en recherche d'emploi, stratégique aussi parce que les compétences évoluent à grande vitesse, que le numérique demain aura plus de place qu'aujourd'hui et qu'il faut s'y préparer...

L'ambition portée par ce PIC est d'aller vers la formation d'un million de demandeurs d'emploi en ciblant sur les publics les plus éloignés de l'emploi et d'un million de jeunes (en ciblant les plus éloignés de l'emploi aussi).

Phase d'amorçage

La 1^{ère} phase de ce PIC a été traversée : la phase dite d'amorçage a abouti à la signature d'une convention d'amorçage entre l'Etat et la Région il y a quelques semaines. Cette convention vise à renforcer l'effort de formation des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi.

Phase d'amorçage : 20 millions apportés par l'Etat par rapport au financement des 4500 entrées en formation supplémentaires qui sont prévues au-delà du socle de la Région.

Au-delà de cette convention qui vise à renforcer l'effort de formation porté par la région il y a une contribution mise en œuvre au travers de Pôle emploi qui vient compléter cet effort à hauteur de 3180 entrées en plus du socle habituel.

Phase du pacte régional d'investissement dans les compétences

On entre maintenant dans la phase du Pacte régional d'investissement dans les compétences qui se veut plus structurante que la précédente.

Selon la notification du ministère, pour la région Normandie, sur les 4 années à venir (à partir de 2019), l'enveloppe financière est de 337 millions d'euros. Cette enveloppe est conditionnée aux accords qui sont requis par les lois de finance et comprend un certain nombre d'actions nouvelles et d'actions existantes.

Enjeu : comment en région veut-on se mobiliser pour avoir les actions utiles dans le cadre de ce PIC ?

La fin de cette année jusqu'au mois d'octobre/nov. est destinée à construire, avec tous les acteurs impliqués (et notamment les partenaires sociaux) :

- un diagnostic dans un 1^{er} temps
- le plan de mobilisation qu'on proposera pour la région Normandie

Ce schéma a vocation à être un schéma partagé entre l'Etat et la région et bâti dans une démarche qui inclut très largement les partenaires sociaux, ce qui a été confirmé en séance du Crefop du 11 juin dernier.

Le calendrier est un peu compliqué car le cadrage du pacte en région a été reçu le vendredi soir précédent la réunion du Crefop (le 8 juin) et tous les éléments n'ont pas encore été reçus...

Les élus de la région vont se positionner à la mi-juillet pour décider si la région s'investit dans ce pacte.

M. Lerogeron (CGT) et M. Jaquot (FO) abordent la question des compétences : il est souligné l'intérêt d'utiliser le terme de qualification plutôt que de compétence, et d'être attentif à ce que la formation soit accompagnée d'une certification.

Il faut aussi s'intéresser aux salariés dans l'emploi qui voient leur métier évoluer mais on n'a pas de levier pour accompagner ces gens. Est évoqué la crainte que l'on oublie les gens déjà dans l'emploi.

Il est abordé la question de l'implication des entreprises dans la formation.

Trois messages sont à retenir :

- on partage tous les difficultés calendaires
- il y a un enjeu à ce que la part de cet effort qui conduit à de la qualification ou à de la certification soit importante
- il ne faut pas imaginer le PIC comme étant découplé des enjeux de formation professionnelle des salariés (même si c'est un sujet distinct)

La mécanique

Il va falloir bâtir une méthodologie pour établir et partager ce diagnostic et dans un 2^{ème} temps construire le plan d'actions régional : on va devoir « aller le vendre en central ». Ce sera soumis, parce

que les sommes sont importantes, à l'évaluation d'un comité scientifique au niveau national (en cours de montage) qui évaluera la qualité des propositions.

On doit aussi cibler trois expérimentations pour la Normandie (notamment sur la partie innovation, sur la partie réponse aux besoins du territoire, et sur la partie augmentation de la qualification des demandeurs d'emploi ou des jeunes).

La présentation faite en Crefop plénier du 11 juin sera rediffusée avec le compte rendu.

Il y a **trois axes** sur lesquels il faut bâtir les propositions :

Axe 1 : Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi renouvelés dans leurs contenus au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective

Axe 2 : Garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés

Axe transverse : S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations

L'idée est d'être sur la réalité du besoin de la Normandie : réponses aux besoins des territoires, des entreprises, des demandeurs d'emploi et des jeunes normands.

Echanges sur l'évaluation des formations.

Pour info. : Une évaluation est en cours sur le plan 500 000.

M. Lagrange précise que le suivi et l'évaluation qui vont être demandée dans le cadre du PIC seront beaucoup plus qualitatif.

Echanges autour de la pluriannualité.

Mme Docaïne s'interroge sur le système de l'appel d'offre qui entraîne la réticence des organismes de formation à investir dans des matériels coûteux.

Mme Jahier rappelle que tous les appels d'offre de la région sont pluriannuels (3 ou 4 ans) et reconductibles d'une année à l'autre : ils sont reconductibles sur les résultats d'insertion... mais globalement on est à 99% de reconduction sur les programmes de la Région.

M. Jaquot évoque l'intérêt de développer des partenariats avec des entreprises qui disposent d'un parc de matériels quand on doit former sur du matériel coûteux.

M. Lagrange rappelle qu'on est sur une démarche pluriannuelle que tout le monde souhaitait et aussi sur une réponse aux besoins des entreprises et des bénéficiaires. La question est de savoir comment on associe les branches professionnelles, les entreprises... pour apporter leur savoir-faire technique et humain, et comment cela s'insère avec l'activité traditionnelle des organismes de formation.

M. Rudant propose de voir, dès qu'on aura travaillé sur la méthodologie d'association des différents acteurs, comment les uns et les autres peuvent contribuer à la construction du pacte.

M. Lagrange précise que c'est un point qui a été évoqué lors du bureau du Crefop la semaine dernière : il a été acté dans les documents transmis par le ministère du travail sur le cadre d'élaboration du pacte de voir quelle est la méthode de co-élaboration de ce pacte régional à la fois sur le volet diagnostic et sur le volet réponse et évaluation entre l'Etat et la Région. Il a été précisé que cette collaboration se faisait en association étroite avec les partenaires sociaux. Cette association a été évoqué au bureau du Crefop et il a été acté que des orientations seraient apportées par le bureau du Crefop et des contributions par les différentes commissions.

Un travail important va être demandé à chaque commission du Crefop.

La temporalité est compliquée à gérer (docs transmis tardivement - manque de certains éléments - attente de la réponse de la région...) or il y a des éléments à rendre pour la fin d'année :

→ Un diagnostic partagé

L'appui du Carif-Oref va être demandé.

Cette phase va commencer cet été avec des rencontres avec les acteurs : une équipe composée de représentants de la Direccte, du Conseil régional et du Carif-Oref va intervenir pour rencontrer les acteurs.

Le diagnostic devrait être réalisé d'ici fin septembre.

→ Une réponse qui va s'inscrire dans une prospective.

= La réponse à apporter à chaque point soulevé par le diagnostic.

Remarque de M. Lerogeron : dans le diagnostic il faudrait avoir un bilan des EDEC.

Attention : tous les EDEC nationaux ne sont pas déclinés au niveau régional

Actualisation de la feuille de route de la commission

La commission donne mandat au président et vice-président pour adapter la feuille de route.

Il est proposé de focaliser les travaux de la commission sur le PIC à la fois sur l'aspect diagnostic et sur la réponse aux besoins.

Abandon du point SCEOFP.

La commission s'interroge sur :

- Le sujet de la fréquence à laquelle elle doit se réunir : il est proposé une fréquence mensuelle à la rentrée

- La mise en place d'un GT opérationnel